



service de l'information (514) 286-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

**no 116** semaine du  
17 au 23 mai



# nouvelles csn



**Mobilisation  
contre les  
coupures**

pages 6-7

**...petites nouvelles...**  
pages 12-13

## TOUS À LA MANIF

départ du Carré Saint-Louis mercredi le 27 mai à 19 hres à Montréal

Et la caricature de  
**P'ANCOUF**

**RADIO-CANADA  
RADIO-CADENAS**

**Campagne  
du FDP  
\$2,044,072  
pages 15-16**



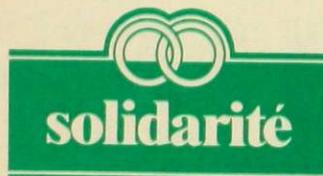
# agenda du mouvement

## mai

- 24-28 **FAS** congrès régulier, au centre municipal des congrès, à Québec
- 28 **Mines, métallurgie et produits chimiques** session d'étude sur la loi 17 et ses implications, à Montréal, au 1601
- 27-28 **comité inter conseils centraux** réunion à Montréal au 1601
- 29 **Le nouveau Chainon** assemblée générale, au restaurant.

## juin

- 1-2 **Action politique:** session de formation sur l'application de la Loi des accidents de travail, 1 et 2 juin, à Montréal, 1212 rue Panet.
- 2-3 **CCNSP** réunion du comité
- 4-6 **FSMMP** bureau fédéral, à Montréal
- 7-12 **FESP** régulier au Sheraton Mont-Royal, à Montréal.
- 9 **CCGN** comité de liaison, à Montréal, au 1601
- 12-14 **SECSN** assemblée générale annuelle, à Québec, au 155.
- 15-17 **CSN** conseil confédéral, à Montréal, au Sheraton Mont-Royal. Remplace celui prévu pour mai.
- 18-21 **FNEQ** conseil fédéral, à Trois-Rivières
- 22-23 **CCGN** réunion du comité, à Montréal, au 1601



Les membres du syndicat des travailleurs forestiers de la Mauricie (CSN) invitent les militants et militantes à se joindre à eux dans une manifestation d'appui aux **travailleurs de la radio de La Tuque**. Ces derniers, membres du syndicat NABET, tentent depuis un an

de négocier une première convention collective qui consacrerait leur reconnaissance syndicale. Ils font face à des congédiements et autres mesures anti-syndicales, de la part de leur employeur qui refuse de négocier.

**DATE:** 26 mai à 18 h. 45. **RASSEMBLEMENT** sur la rue St-Louis en face à la station de radio CFLM. Après la manifestation il y aura **soirée de solidarité** au club de curling, 35 rue Beaumont à La Tuque.

# Un message de Lech Walesa

Plusieurs d'entre nous se rappellent de la visite de deux camarades du syndicat *Solidarité* de Pologne, Jan Bozek et Alfred Brzezinka. À la suite de cette visite, le président de la CSN a reçu la lettre suivante du président de *Solidarité* Lech Walesa. Nouvelles csn la reproduit pour le bénéfice de ses lecteurs.

*Monsieur Norbert Rodrigue*  
Président de la  
Confédération des  
Syndicats Nationaux

*Cher camarade,*  
Nous vous remercions pour votre hospitalité envers nos camarades de *Solidarité*, Jan Bozek et Alfred Brzezinka.

*Nous sommes vraiment très heureux de ces cha-*

*leureux contacts qui ont permis un rapprochement de nos deux organisations.*

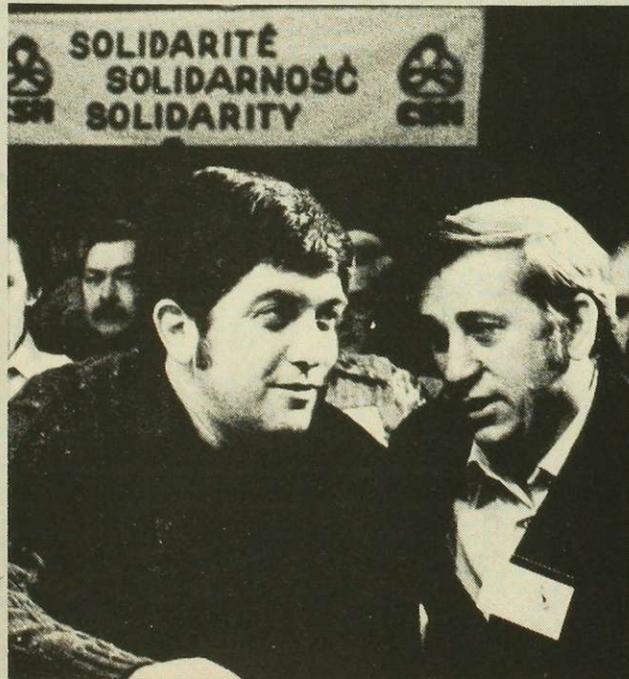
*Merci de votre cordiale invitation pour rencontrer votre Syndicat. Malheureusement je ne serai pas en mesure de me rendre à cette invitation, car nous avons encore beaucoup de choses à faire, comme les organisations du travail et nous sommes en période d'élection.*

*Mais j'espère de tout coeur être en mesure de me rendre dans votre beau pays dès que mes activités me le permettront.*

*Merci infiniment et à travers moi, tous les travailleurs Polonais, pour votre sympathie à l'égard de notre mouvement.*

*Recevez notre plus cordiale fraternité.*

**Le Président  
Lech Walesa**



## création d'un fonds d'aide SOUTENONS LA FAMILLE DE GÉRARD GAGNÉ



L'assemblée générale du conseil central des Laurentides (CSN) organise une collecte à la grandeur de la province en vue de soutenir la femme et les deux enfants du camarade Gérard Gagné, tué au travail en forêt, début mai.

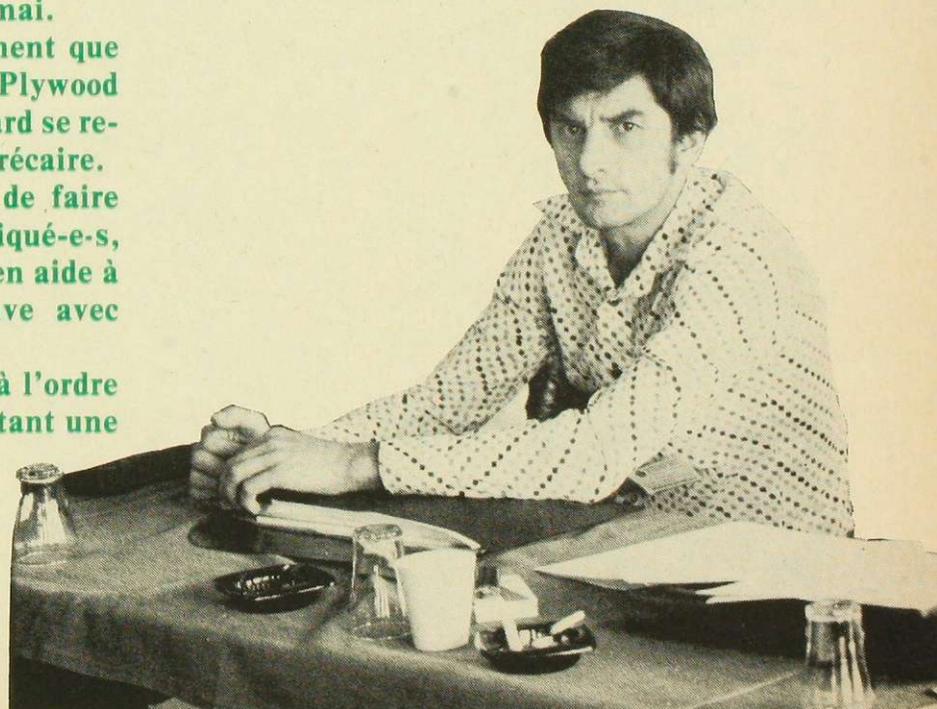
Sans doute que tous et toutes devinent que suite aux luttes à la Commonwealth Plywood et avec les forestiers, le camarade Gérard se retrouvait en situation financière très précaire.

Nous demandons aux organismes de faire un effort particulier, ainsi qu'aux syndiqué-e-s, salarié-e-s et élu-e-s, afin de venir en aide à la famille de Gérard qui se retrouve avec \$11,000 de dettes non assurées.

Veuillez faire vos dons ou chèques à l'ordre du fonds de soutien régional en y ajoutant une note fonds Gérard Gagné.

**Solidairement,**  
le conseil central des Laurentides

adresse:  
34, rue Legault, app.1  
St-Jérôme J7Z 2B8



# DOSSIER

## LUTTER POUR SA SANTÉ



### NORANDA

*Pour se faire  
respecter!*

C'est à un véritable réquisitoire contre la compagnie Noranda que s'est livré le syndicat des travailleurs de la mine Noranda (CSN), dans son mémoire remis le 11 mai dernier à la commission d'enquête sur la tragédie minière de Belmoral.

Après avoir remarqué qu'ils travaillent majoritairement dans l'usine alimentée par la mine, les mineurs de la Noranda s'en prennent à la compagnie qui les emploie, "...une compagnie qui n'a pas besoins urgents de revenus pour rembourser ses créanciers..." comme la Belmoral, "...une compagnie milliardaire avec des ramifications multinationales", une compagnie qui emploie du personnel spécialisé dans tous les domaines, même "un service très compétent de relations publiques", ajoutent les mineurs avec humour.

### une compagnie pas champion

Mais avec un service des relations avec les mineurs pas trop trop champion! Depuis que la mine existe en 1926, les mineurs ont toujours du se battre démesurément pour satisfaire des revendications minimales: en 1934, en 1947 et depuis 1978, alors qu'ils ont adhéré à la CSN.

Pour connaître véritablement leur état de santé, les travailleurs de la mine ont du engager des médecins américains spécialisés en médecine du travail: pour apprendre ce que la compagnie savait parfaitement depuis longtemps: que la majorité des 850 travailleurs avaient des maladies pulmonaires et/ou étaient sourds, qu'il y a dans l'usi-

ne de fortes concentrations d'arsenic, de plomb, de cadmium, de silice et de SO<sup>2</sup> et que ces produits sont toxiques pour la santé des travailleurs de la mine.

### les travailleurs traités avec mépris

Pour la compagnie Noranda, les travailleurs ont toujours été une quantité négligeable; leurs familles également. Maintenant c'est fini! C'est le temps du respect qui est commencé et il y a du travail pour tout le monde! Que la compagnie élimine les dangers à la source: elle a les connaissances pour le faire et l'argent pour se le payer; que la CSST traite les travailleurs malades collectivement; que le ministère des Affaires sociales forme des médecins en médecine du travail.

### pour civiliser la Noranda

*"Nous ne demandons pas à la compagnie Noranda le paradis qu'elle a trouvé ici en 1926, nous ne lui demandons pas de remplacer nos poumons silicosés par des poumons en santé; nous exigeons... que la compagnie Noranda fasse ce qu'elle n'a pas su faire au fur et à mesure qu'elle s'est développée, de la mine locale en géant multinational, c'est-à-dire de cesser d'agresser notre santé en éliminant les dangers à la source, en installant de la ventilation adéquate dans l'usine, en construisant une usine d'acide sulfurique afin de protéger l'ensemble des citoyens de Rouyn-Noranda. Nous exigeons le respect."*

Afin de civiliser la compagnie Noranda, comme le souhaitait le ministre libéral des richesses naturelles, dans les années '60, un certain René Lévesque.

**RÈGLEMENT A 30-80****Opposition  
de la CSN**

La CSN s'oppose avec vigueur à l'adoption du règlement A30.80 mis de l'avant par la Commission de la santé et de la sécurité du Travail (CSST) et l'a fait savoir au ministre Pierre Marois dans un télégramme où la centrale soutient que "ce règlement est tout à fait inacceptable dans sa forme actuelle".

Selon la CSN, c'est la restriction qu'il apporte à la pleine application de l'article 38.4 de la Loi des accidents du travail qui rend ce projet de règlement inacceptable. L'article en question, qui existe depuis 1931, n'a jamais été appliqué dans sa deuxième partie qui précise que la diminution de la capacité de travail doit être évaluée "en tenant compte aussi de l'aptitude du travailleur à reprendre le travail au cours duquel il a été blessé ou à s'adapter à quelque autre occupation appropriée".

De façon systématique, rappelle la CSN, la Commission des accidents du travail (CAT) et ses bureaux de révision n'ont fixé le taux d'incapacité permanente que sur la seule base de la nature de la lésion.

Or, depuis 1978, la Commission des affaires sociales, organisme d'appel des décisions de la CAT, a commencé d'appliquer cet article et revise à la hausse les décisions de la CAT, en tenant compte des conséquences socio-professionnelles de l'accident pour le travailleur.

Pour comprendre l'origine de ce projet de règlement, il faut se souvenir que le 28 mars 1980, la Cour supérieure de St-Jérôme accordait un bref d'évocation à la requête d'un travailleur accidenté sur le motif de "refus d'exercer la pleine juridiction" par les membres d'un bureau de révision de la CAT, ceux-ci n'appliquant pas, selon la Cour supérieure, la seconde partie de l'article 38.4. La CAT, de son côté, a interjeté appel auprès de la Cour suprême.



Entre-temps, des milliers de travailleurs, (la CSST avance le nombre de 30,000), pourraient en appeler de décisions rendues par la CAT depuis 1931 et obtenir rétroactivement justice. Ce qui pourrait "représenter des déboursés astronomiques", estime la CAT.

C'est sous cet éclairage qu'il faut voir le projet de règlement paru dans la Gazette officielle le 8 avril dernier, souligne la CSN. "Ce projet a été conçu pour parer à ce que la CSST considère être un danger".

Le projet de règlement établit des barèmes de cal-

cul de la diminution de capacité de travail basés sur dix facteurs. En fait, cette formule est déjà utilisée par la CSST depuis qu'une directive interne l'a mise en application l'année dernière. Si la directive devenait règlement, il n'y aurait plus d'appel possible.

Ce qui apparaît davantage urgent à la centrale, c'est de changer effectivement la Loi des accidents de travail dans le sens d'assurer aux accidentés la pleine compensation de leurs revenus perdus ou diminués à cause d'un accident, ce que ne permet pas la loi dans son état actuel.

**CSST****Le débat n'est  
pas clos!**

Le débat quant à la présence de représentants de la CSN à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), qui a connu plusieurs rebondissements à la centrale depuis environ deux ans, n'est pas encore terminé même si, au dernier congrès de juin 80, les délégués avaient confirmé, par un vote de 510 à 331, la présence de deux représentants de la CSN à cet organisme.

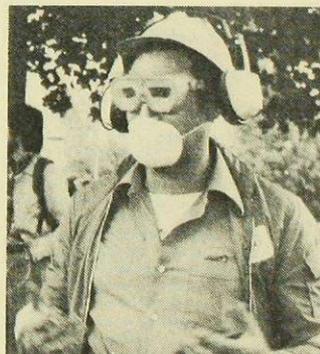
Cette décision avait été prise après un débat d'une durée de quatre heures. On

avait cependant assisté, durant les mois précédents, à plusieurs décisions contradictoires du conseil fédéral et du congrès spécial portant sur la sécurité-santé, en octobre 1979. De nombreux avis de motion avaient aussi jalonné ces différentes prises de position.

Par ailleurs, au cours d'un colloque spécial organisé par le Conseil central de Montréal, la semaine dernière, les quelque 250 délégués présents ont dressé un bilan négatif de cette présence de nos représentants à la CSST. Le Conseil central compte recommander au congrès de la CSN de réévaluer cette présence syndicale.

Du côté de la Fédération

de la métallurgie, on envisage de présenter aux pro-



chaines instances fédérales un plan d'action portant sur une véritable action syndicale sur la sécurité-santé au travail. C'est cette fédération qui avait amené la proposition visant à la présence de la CSN à la CSST au dernier congrès et selon son président, Pierre

Dupont, cette politique de présence doit être maintenue.

C'est aussi l'opinion exprimée mardi en conférence de presse par la vice-présidente Gisèle Cartier, responsable à l'exécutif de la sécurité-santé, "même si on n'est pas satisfaits de la CSST et qu'on trouve difficile d'y fonctionner." À ce sujet, la CSN attend toujours une réponse à une demande de subvention qui pourrait nous aider à suivre sur le plan technique cette "immense machine bureaucratique".

Comme on peut le constater, le débat sur cette question n'est pas clos et il est à prévoir qu'il se poursuivra.

# DOSSIER

## Le gouvernement doit expliquer ses coupures

Le gouvernement du Québec se comporte d'une drôle de façon. Il a convoqué une commission parlementaire pour étudier le droit de grève dans les services publics alors qu'au cours des quatre dernières années, les syndiqué-es de la CSN n'ont fait que quatre jours de grève... Mais pour le gouvernement, il y a urgence!

Pourtant le ministre des Finances, Jacques Parizeau, effectue des coupures budgétaires dans l'éducation et les affaires sociales qui réduiront les services non pas temporairement, mais de façon permanente, dont l'importance, comme impact pour la population, sera plus fort que quatre jours de grève. Au moment, où il se prépare à adopter son budget, il ne croit pas utile de s'expliquer devant la population.

Des démarches sont en cours entre les trois centrales CSN, CEQ et FTQ pour réclamer du gouvernement un débat public sur les effets des coupures budgétaires. Il serait indécent que le gouvernement effectue ces coupures sans donner des explications et sans dire à la population quels en seront les effets.

La CSN a déjà démontré que les coupures de postes dans les affaires sociales et l'éducation se traduiront par une diminution de la qualité des services, en plus évidemment de menacer l'emploi de milliers de travailleurs et travailleuses.

**Une agression**  
"Ces coupures sont une agression directe du gouvernement non seulement envers les travailleurs et travailleuses de l'éducation et des affaires sociales,

mais envers toute la population qui a droit de recevoir des services de qualité."

C'est ainsi que s'exprimait Céline Lamontagne, présidente de la Fédération des employés des services publics, au cours d'une conférence de presse qui regroupait des représentants de la Fédération des professionnels, salariés et cadres et de la FNEQ.

Plus de 1,000 postes ont été abolis dans le personnel du soutien scolaire. La compilation à ce jour démontre qu'on a aboli 123 postes de secrétaires, 76 postes de surveillants d'élèves, 70 postes d'ouvriers d'entretien, 53 postes de techniciens en travaux pratiques, 52 postes de concierges, 90 postes d'agents de bureau, 44 postes d'aide générale de cuisine, 39 postes de secrétaire d'école seniors, 39 postes de techniciens en documentation, etc.

À la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) on s'inquiète des répercussions qu'auront les coupures. On se demande où les collègues pourront trouver l'argent pour maintenir les services. Les coupures sont de l'ordre de \$100 par étudiant. La clientèle devrait augmenter d'au moins 3% en septembre prochain. Mais déjà quatre gros collèges de la région de Montréal ne prennent plus d'inscriptions, alors qu'il y a des places disponibles. On sait déjà que l'éducation des adultes est fortement touchée.

Chez les professionnels non-enseignants, plusieurs postes seront également abolis.

### MANIFESTATION CONTRE LES COUPURES BUDGÉTAIRES POUR LE PLEIN EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE

**Vendredi 5 juin  
10.00 heures**

**Montréal**  
André Lauzon  
514-286-2021

**Québec**  
Benoît Murray  
418-647-5838

Pour les syndicats affiliés aux conseils centraux de:

Montréal  
Sorel  
Granby  
Sherbrooke  
Valleyfield  
St-Jean  
St-Hyacinthe  
St-Jérôme  
Joliette  
Hull  
Val d'Or  
Drummondville

Québec  
Côte-Nord  
Bas St-Laurent  
Gaspésie  
Saguenay  
Lac St-Jean  
Thetford  
Victoriaville  
Trois-Rivières  
Sept-Îles  
Shawinigan

**TOUS LES SYNDICATS DE TOUTES LES CENTRALES  
ET TOUS LES GROUPES POPULAIRES SONT  
INVITÉS À Y PARTICIPER**

## Contradictions du gouvernement

Les syndicats des Centres de services sociaux affiliés à la F.A.S.-CSN ont dénoncé les contradictions du gouvernement du PQ qui ne cesse de prononcer de beaux discours sur le sort des personnes âgées et des jeunes en annonçant et en amorçant toutes sortes de réformes. Le seul problème de souligner les syndiqués de la F.A.S., c'est que ce sont des réformes pour lesquelles il n'y a pas de budgets mais plutôt des coupures de budgets.

Au lieu de s'améliorer, la condition des personnes âgées et des jeunes mésadaptés sociaux se détériore de plus en plus et les cas dont les établissements du réseau des Affaires sociales "peuvent" s'occuper sont de plus en plus graves et finissent par coûter plus cher comme c'est le cas lorsque l'intervention nécessaire devient **médicale** plutôt que **sociale**.

Dans la région de Montréal, seulement, la liste des personnes âgées qui ont été évaluées et qui attendent un lit dans une institution dépasse les 2,400 noms présentement. Dans les centres d'accueil pour jeunes, le niveau de criminalité a nettement progressé et ils se trouvent "parkés" dans des institutions où il manque beaucoup de ressources pour faire un minimum de réadaptation. La loi 24 aura donc décriminalisé le traitement des jeunes mais ceux-ci ne font plus qu'attendre à rien faire, d'avoir l'âge d'aller en prison. On est donc pas plus avancé qu'avant. Et ce n'est vraiment pas le temps de couper dans les services.

Qui dira ensuite que les gestionnaires du gouvernement ne coupent que dans l'enseignement et les soins hospitaliers?



**"LES POLITIQUES PÉQUISTES POUR LE TROISIÈME ÂGE ET POUR LES JEUNES MÉSADAPTÉS SOCIAUX SONT DES "BALLOUNES" QUE LES COUPURES BUDGÉTAIRES VONT DÉGONFLER ENCORE PLUS RAPIDEMENT."**

### Le comité des Centres de services sociaux de la F.A.S. (CSN)

**Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports**

**Construction 0,5 km  
Coût : 34 928 703 \$  
UNE INITIATIVE QUI PROFITE AUX QUÉBÉCOIS**

Devise de l'ancien Ministre

**LA VILLE DE MONTRÉAL**

FAIT POSER 425m de CONDUITE D'EAU  
DE 2.100m de DIAMÈTRE  
AU COÛT DE 367 345 \$

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Et pendant qu'on coupe dans l'éducation et les affaires sociales, il en coûte \$35,000,000 pour 500 mètres d'autoroute...

# REPORTAGE

## À la Davie de Lauzon Les ouvriers veulent un rattrapage salarial



Chez Davie Ship, à Lauzon, quand on est mis à pied, on n'en fait pas un drame: c'est seulement un accident de parcours.

En pleine négociation, au mois de mars, Robert Lanouette, le négociateur syndical, s'inquiète. Une journée, il y a 75 mises à pied, le lendemain, 60...

Des 1,800 travailleurs des chantiers navals de Lauzon, il n'y a que ceux qui ont accumulé 10 ans d'ancienneté qui peuvent travailler à l'année longue. Les autres travaillent en moyenne de deux à six mois, selon leur métier et selon leur ancienneté.

### Salaires inférieurs à la construction

De plus, "chez Davie, confie le directeur de grève Marc Beaudoin, les bas salaires, c'est connu, ont toujours posé des difficultés au recrutement de main-d'oeuvre de la compagnie. Actuellement, quelques soudeurs se trouvent du travail dans la construction où ils peuvent recevoir un salaire horaire de trois à quatre dollars plus élevé que leur salaire de la Davie."

Mais, pour ceux qui veulent augmenter leur revenu par du temps supplémentaire, Davie Ship n'est pas avare. Obligée de maintenir des soudures continues dans la construction des plateformes de forage dont ils ont les contrats, Davie Ship doit compter sur la bonne volonté d'équipes complètes de travailleurs, lors des fins de semaine.

"En 1979, avoue le vice-président du syndicat Denis Tardif, Davie Ship a versé près de \$2,000,000 en temps supplémentaire. C'est une compagnie qui ne peut pas opérer sans temps supplémentaire."

Pour une compagnie qui, quatre ans plus tôt, demandait à ses travailleurs de se sacrifier afin d'obtenir des contrats compétitifs sur les marchés internationaux, la compagnie affirme aujourd'hui qu'elle "roule sur l'or..."

### Une chance pour les travailleurs

Mais ça n'a pas poussé sa reconnaissance envers les travailleurs. "En 1978, précise Denis Tardif, les travailleurs ont donné une chance à la compagnie en sachant bien que c'était sa...seule...chance! En 1981, on dit à la compagnie de donner une chance aux travailleurs."

Une fin de semaine, pour manifester leur désapprobation de la lenteur des négociations, les travailleurs ont décidé, en assemblée générale, de ne plus faire de temps supplémentaire. La réplique des patrons de la Davie est cinglante: lock-out, le 11 avril.

Les 1,800 travailleurs du chantier maritime tiennent bon depuis ce jour-là, et ce malgré les tentatives répétées de la compagnie de vouloir continuer la production avec des cadres et des employés non-syndiqués ou des sous-contractants.

### Des travailleurs déterminés

Appuyés par les policiers de Lauzon, escortés par la Sûreté du Québec, les cadres de la compagnie ont voulu forcer les lignes de piquetage, mais plusieurs centaines de travailleurs déterminés les ont attendus aux lignes de piquetage et ne leur ont permis jusqu'à maintenant qu'une maigre demi-journée de production.

Une ultime tentative obligera même la compagnie à tenter des procé-



jours "non". Eux autres, ils disent toujours "oui", mais ils ajoutent "pas tout de suite et ils finissent par nous endormir avec ça...parce que finalement, on n'a jamais rien!"

Ces nouveaux propriétaires sont les anciens cadres de Marine Industries de Sorel, qui ont racheté de Paul Desmarais les actifs de la Davie Ship-building en 1975.

Les Rochette, White, Provencher et Lafrance ont acquis du même coup les actifs d'une compagnie maritime, la "BRANCH LINES", qui compte sept pétroliers, dont un en construction aux chantiers de Lauzon.

Devenus depuis ce temps des spécialistes de la construction de plateformes de forage, les nouveaux propriétaires font affaire avec des compagnies américaines d'exploration pétrolière, comme Global Marine d'Houston, Texas,

dures juridiques de dommages-intérêts pour plus de \$930,000 aux syndiqués CSN afin de ..."rembourser les salaires des cadres depuis le lock-out et les pertes de revenu du sous-contracteur."

Les négociations, qui avaient été menées au compte-gouttes pendant plus de 20 séances à compter de la fin de la convention collective, le 31 décembre, se sont accélérées au point d'en arriver, ces jours derniers, à une négociation quasi-continue de sept jours par semaine.

### L'art de dire oui... mais

L'un des travailleurs qui négocie la convention pour la sixième fois affirme que c'est la première fois qu'il voit ça. "Les nouveaux propriétaires dit-il, ont une façon particulière de négocier. Avant, les anciens propriétaires disaient tou-

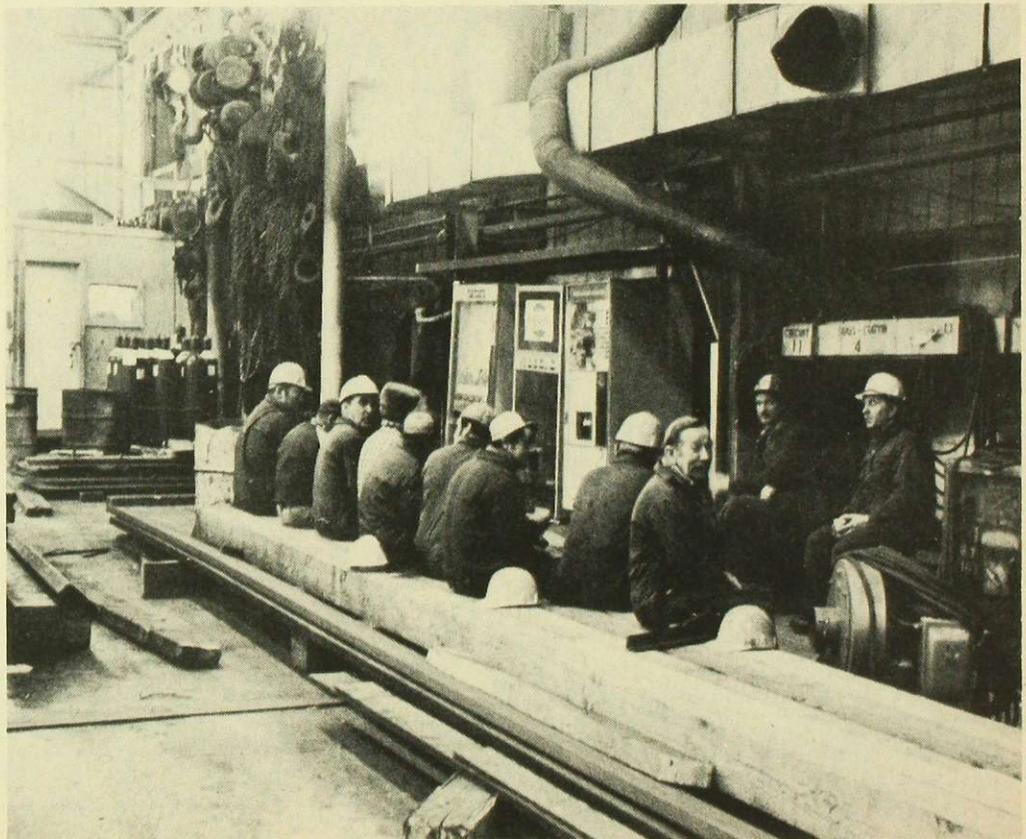
ou encore des gouvernements comme le Mexique ou le Canada.

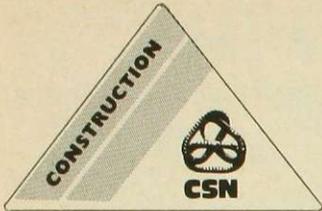
### C'est l'année salariale

"D'ailleurs, souligne Denis Tardif, il n'est pas rare entre deux séances de négociations de voir l'un des propriétaires venir nous montrer des coupures d'articles de journaux concernant de nouveaux contrats que la compagnie vient d'obtenir. Ça met de la pression sur les travailleurs, qui voient là des possibilités de travailler et de gagner plus..."

Les négociateurs syndicaux s'attendent maintenant à des offres salariales de la part des négociateurs patronaux.

Mais sur les lignes de piquetage, les travailleurs attendent ces offres de pied ferme et sont catégoriques: "Cette année, c'est l'année salariale, affirment-ils."





## Pas de modification au règlement de placement

La CSN-Construction demande à l'Office de la Construction du Québec d'abandonner son projet de modifier le règlement de placement des salariés de cette industrie.

Qualifiant de "mascarade et de tromperie" la démarche de l'OCQ en vue de modifier ce règlement, la CSN-Construction estime que cela va permettre à n'importe qui d'entrer dans la construction et d'y prendre la place des travailleurs qui y ont travaillé 10 ou 15 ans.

"Nous avons toujours défendu le principe que le règlement doit d'abord et avant tout protéger les vrais travailleurs de la construction en leur accordant une priorité d'emploi dans leur région de travail" affirme la CSN-Construction.

"Or, souligne l'organisme représentant plus de 30,000 travailleurs de cette industrie, les amendements que l'OCQ propose actuellement vont tellement à l'encontre de ce principe que nous refusons toute participation à des pourparlers tant que l'Office maintiendra de telles positions."

Les conséquences des modifications proposées par l'OCQ, selon la CSN-Construction, sont énormes. De telles modifications enlèveront aux salariés qualifiés et certifiés "A" la priorité pour aller travailler dans une autre région avant les nouveaux qui n'ont jamais travaillé dans la construction.

Elles enlèveront également l'opportunité qu'avait ce salarié qualifié de travailler plus long-

temps dans sa propre région parce que ses employeurs planifiaient mieux leurs travaux afin de n'avoir pas à recourir aux services des salariés de l'extérieur.

Elles enlèveront aussi aux salariés classifiés comme temporaires le nombre d'heures requis pour qu'ils puissent se classifier "A", tout en permettant l'accès à la construction aux catégories de travailleurs que le règlement avait éliminé, soit les pompiers, policiers,



professeurs, cultivateurs, etc...

En modifiant ainsi le règlement de placement, rien ne permet de croire que le revenu moyen du vrai travailleur de la construction sera désormais protégé.

Avec le règlement de placement, un menuisier de Montréal ou un électricien de Sept-Îles pouvait s'assurer d'une moyenne d'heures de travail équivalant annuellement à 1,000 heures et lui permettant un revenu d'environ \$13,000.

En modifiant le règlement, le menuisier de

Montréal devra se contenter des emplois trouvés sur l'Île de Montréal et non plus dans une région voisine comme l'Outaouais, où, s'il manque de main-d'oeuvre, l'OCQ pourra émettre des certificats spéciaux à des travailleurs domiciliés hors-Québec, qui, par la suite, pour fins de placement, seront en concurrence directe avec le vrai travailleur de la construction.

L'électricien de Sept-Îles, pour sa part, qui devra

minimum du vrai travailleur de la construction ou ne favorise-t-elle pas plutôt les coûts de production et les profits des employeurs?

### Les "Certificats spéciaux"

Dans son projet, l'OCQ se réserve le droit d'émettre des certificats "spéciaux" dès qu'il n'y a pas de salarié "A" dans telle ville ou telle municipalité. Et ce, sans même une consultation préalable avec les associations représentatives.

Une telle modification équivaut à l'abolition pure et simple du règlement de placement.

Ainsi l'OCQ pourra décider, selon son bon vouloir, d'émettre des certificats spéciaux, que ce soit à Longueuil ou à Joliette, dès qu'il n'y aura plus de travailleurs classifiés résidant dans l'une de ces deux villes, pour ne nommer que celles-là.

Le détenteur d'un certificat "spécial" se verra accorder les mêmes droits pour fins de placement que le vrai travailleur de la construction.

"Nous sommes prêts, dira la CSN-Construction, à travailler à améliorer le règlement de placement mais à la seule fin de protéger les emplois des vrais travailleurs de la construction."

"Nous ne sommes pas prêts, conclut l'organisme syndical, à endosser le mépris que l'Office de la Construction démontre envers les vrais travailleurs de la construction en modifiant d'une telle façon le règlement qui protège leurs emplois."

maintenant se résoudre à ne travailler que sur les quelques bungalows construits dans sa région, ne pourra plus espérer augmenter ses revenus en allant travailler sur les chantiers importants des régions autres que la sienne.

Par contre, il n'y aura plus de limite au contracteur qui veut accélérer ses travaux, car, désormais, il pourra compter sur un large bassin de main-d'oeuvre non classifié.

En modifiant le règlement de placement, l'OCQ protège-t-elle les revenus



MITTERAND ÉLU

## La France respire

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République française ouvre la porte à la réalisation de changements attendus depuis longtemps par la classe ouvrière française.

Pour bien saisir toute la portée de ces changements qui déjà pointent à l'horizon, il faut savoir qu'en France la droite et la gauche, ça existe; que cette droite, dont les racines remontent à la révolution française, exerce le pouvoir de façon continue depuis 23 ans; qu'elle en a profité pour essayer de mettre la hache dans à peu près tous les gains sociaux réalisés par les travailleurs français durant la période 1945-47.

La gauche, elle, n'a que très peu exercé le pouvoir en France. Une première fois en 1936, période du Front Populaire, caractérisée par deux grands gains de la classe ouvrière: la semaine de 40 heures, les 15 jours de vacances payées

pour tous les travailleurs. Une deuxième fois, après la guerre 39-45, et qui a donné lieu à la mise sur pied du système de sécurité sociale, au contrôle des prix, à une vague de nationalisation: banque, chemins de fer, automobile, etc.

### Plus qu'un préjugé favorable...

La gauche reprenant le pouvoir, c'est beaucoup plus qu'un préjugé favorable aux travailleurs qui s'installe à la tête de l'État français. Déjà le climat des relations de travail est modifié et de façon radicale. Le ministre du Travail étant l'arbitre suprême des relations de travail, c'est la fin de licenciements abusifs des délégués ouvriers syndiqués.

Le gouvernement, en France, étant partie prenante dans les négociations au niveau sectoriel, l'élection de Mitterrand signifie un renversement du rapport de forces à l'échelle nationale. C'est pourquoi Edmond Maire, de la CFDT, pouvait s'écrier, place de la Bastille, le soir de l'élection: "À compter d'aujourd'hui nous pouvons compter sur le pouvoir politique dans nos né-

gociations avec les employeurs".

### Espoir pour les travailleurs

Dans l'immédiat, les premières mesures adoptées par Mitterrand porteront probablement sur le relèvement du salaire minimum; le relèvement des allocations familiales et de logement; le relèvement des pensions et retraites; le blocage temporaire de certains prix de produits de consommation populaire.

À court et à moyen terme, Mitterrand a promis: la semaine de 35 heures, sans perte de salaire; cinq semaines de vacances payées pour tous; création d'une cinquième équipe pour le travail continu; le droit à la retraite à 60 ans et à taux plein; la création de 210,000 emplois dans les services publics et parapublics; (à noter que cette mesure renverse une tendance actuellement en cours dans tous les pays capitalistes: la réduction du nombre de fonctionnaires dans les services publics); le resserrement de l'éventail hiérarchique des revenus; le droit de contrôle des représentants des salariés sur l'ensemble des travailleurs

temporaires et sur les licenciements en général; la nationalisation de neuf groupes industriels: sidérurgie, nucléaire, armement, banques, crédit, etc..

### La fin du centralisme

Parmi les transformations politiques promises par Mitterrand, il faut relever celle de la suppression des préfets. Les préfets, en France, sont l'oeil du gouvernement dans les régions, ils assurent le pouvoir dans tous les départements. Mitterrand a promis l'élection d'assemblées régionales au suffrage universel. Cette mesure, dans l'esprit des socialistes, serait le début de la fin du centralisme de l'état en France, et le début de la marche vers l'autogestion. C'est, éventuellement, amener les gens à s'autogérer tant à l'usine qu'au niveau des collectivités locales.

Autres mesures politiques promises par Mitterrand et qui auront pour effet de rétablir un véritable climat de liberté politique: l'abrogation des législations et des procédures d'exception tel que la loi anti-casseurs et surtout la loi Peyrefitte qui vient d'être votée par la droite. Cette loi légalise, à toutes fins pratiques, la chasse aux sorcières.

Par ailleurs, Mitterrand étant opposé à la peine capitale, son élection signifie la mise au rancart de la peine de mort pour un temps déterminé. Et n'oublions pas que la réalisation d'une bonne partie du programme législatif de Mitterrand est conditionnée par les élections législatives qui seront décrétées par celui-ci et qui auront probablement lieu à la fin de juin. La droite est actuellement majoritaire dans cette assemblée.

# ...petites nouvelles...



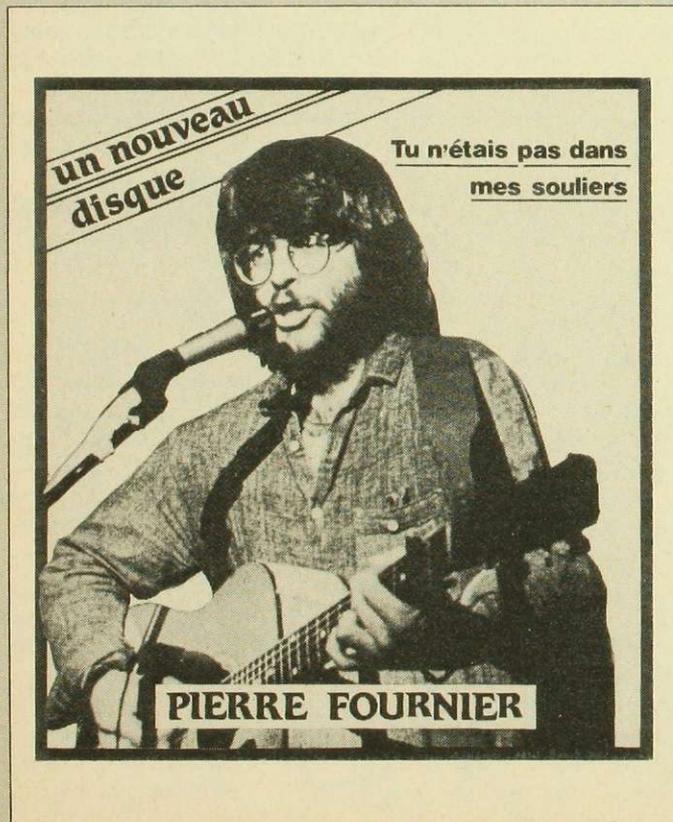
Trois groupes de grévistes ont participé le 13 mai au lancement d'un disque de **Pierre Fournier**, dont les chansons racontent la dure réalité des travailleurs et des opprimés. Il s'agit des syndicats de Radio-Canada, Tex Bleach et France Film, qui totalisent ensemble 27 mois de grève.

La culture progressiste ne peut exister ni se développer sans ce contact avec la réalité, estime Pierre Fournier. Réalité des mineurs qui a inspiré la chanson-titre du disque, "**Tu n'étais pas dans mes souliers**", réalité des travailleurs immigrants comme

ceux de Tex Bleach, réalité des assistés sociaux, des chômeurs, des retraités.

Pierre Fournier salue aussi le courage des travailleurs agricoles, de ceux qui luttent contre la fermeture de leur usine, pour la reconnaissance de leur syndicat. Il fait entendre le cri des peuples du Tiers-Monde et des Amérindiens qui réagissent à leurs conditions de vie inhumaines.

Après dix ans de travail obscur dans les cafés, les bars et les soirées de solidarité, Pierre Fournier pourra maintenant être entendu par un auditoire plus large, et prendre place aux côtés des chanteurs progressistes comme Paul Piché ou Raymond Lévesque. Le disque est lancé par **Servart**, une nouvelle boîte qui se propose de promouvoir et diffuser la culture progressiste.



**Une session** de formation organisée par le service d'action politique **sur la loi des accidents de travail aura lieu les 1 et 2 juin**, à Montréal, au Centre Saint-Pierre Apôtre, 1212 rue Panet, salle 200.

La session s'adresse aux salarié(e)s du mouvement et aux militant(e)s qui s'occupent de l'application de cette loi.

Les salaires des militant(e)s qui participeront à cette session seront remboursés à même les subventions de la CSST, (remboursement des salaires à 100%). Nous n'avons pas de financement pour payer les autres dépenses (repas, transport, hébergement), en conséquence chaque syndicat ou conseil central qui délègue des participants devra le cas échéant assumer les frais.

Vous êtes priés de vous inscrire le plus tôt possible car le nombre de places est limité. Veuillez donc communiquer au service d'action politique 286-2171.

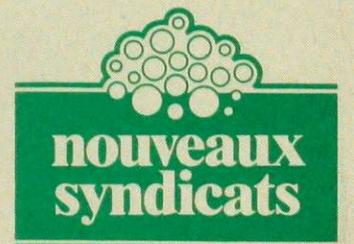


Cinq syndicats et un groupe populaire ont formé une table d'appui à la réouverture du **centre AIDOP**, voué au dépannage des personnes en difficulté.

Cette table est formée de travailleurs et travailleuses qui étaient en rapport quotidien avec le centre **AIDOP**. Il s'agit des syndicats de l'**Hôtel-Dieu** de Québec, du **CLSC Basse-Ville**, de l'hôpital **St-François d'Assise**, des **professionnels du gouvernement**, des **professionnels du Centre des services sociaux** de Québec et du **groupe Coupe Circuit**.

Au cours d'une conférence de presse, la table d'appui a témoigné qu'il existe un grave manque de ressources de dépannage dans la région de Québec pour les personnes en difficulté sur les plans psychologique, physique ou social, situation qu'aggrave la fermeture du centre **AIDOP**.

La table d'appui réclame une rencontre avec le nouveau ministre des affaires sociales, **Pierre-Marc Johnson**, et a commencé à faire signer une pétition demandant la réouverture du centre. Elle s'interroge sur l'indifférence manifestée jusqu'à présent par le ministère des affaires sociales, qui finance le centre à 80 pour cent.



Un autre syndicat a été accrédité dans le secteur de l'entretien ménager, le 15 mai. Il s'agit des 123 travailleurs et travailleuses de l'entreprise **Holiday Maintenance**. On sait que la CSN a déclenché une campagne d'organisation

# ...petites nouvelles...

dans le secteur particulièrement défavorisé de l'entretien ménager, où l'on retrouve un grand nombre de femmes et d'immigrants. Par exemple à Holiday Maintenance, il y a 75 pour cent de Grecs et 15 pour cent d'Haïtiens.

• • •

Les 90 employés des magasins de fruits **Mont-Carmel** répartis dans huit succursales dans la région de Montréal, ont également été accrédités. Ce syndicat est composé de plusieurs groupes ethniques originaires de Grèce, du Liban, du Pakistan et de l'Inde.

• • •

Le syndicat de l'alimentation de Montréal (CSN) a reçu le certificat d'accréditation pour représenter les 25 employés du magasin de fruits et légumes **Esposito Farm**, à Ville St-Laurent. Trois d'entre eux avaient été congédiés pour leur participation à la fondation du syndicat, et le commissaire Maurice Vassard a ordonné à l'employeur de les réinstaller avec tous leurs droits et pleine rétroactivité.



L'employeur, après s'être retiré de la table de négociation le 30 avril dernier, après avoir refusé l'accès au travail à tous les salariés qui se présentent en habit civil depuis le 1er

mai 1981, fait perdre l'ancienneté à plus de 50 travailleurs, en plus d'envoyer à la résidence de chaque salarié, par ses "bouncers", des avis de suspension allant de 5 jours à 3 mois.

Depuis le 1er mai dernier, l'administration du centre d'accueil Laprairie, tente par tous les moyens de se débarrasser du syndicat affilié à la CSN.

En effet, l'employeur ne voulant pas payer les uniformes a décrété un lock-out illégal déguisé en refusant systématiquement tous les salariés ayant décidé de se présenter en tenue civile, soit en jeans.

D'autre part, l'employeur s'est empressé d'embaucher des "d'embaucher des "bouncers" et il ne se dérange même plus pour recevoir les salariés qui ont continué depuis le 1er mai à se présenter quotidiennement sur leur quart de travail. Il a de plus obtenu une injonction limitant le nombre de piqueteurs à trois par accès et empêchant l'accès aux salariés sur le terrain du centre d'accueil.

Pour ajouter à l'arsenal des moyens des boss pour casser le syndicat, des avis de suspension ordonnant le retour au travail ont été distribués de surcroît par ses "bouncers" dans la nuit du 20 mai.

Par son attitude, l'employeur et particulièrement le directeur général, Monsieur Gaétan Roy, prive les 125 vieillards qui résident au centre d'accueil, des soins qu'ils ont normalement besoin tout en essayant de faire admettre au syndicat qu'il est responsable de cette situation.



## AU 21 mai

### CÔTE-NORD

- Soc. Conservation Côte-Nord (FTPF): 88 grévistes depuis le 1er juillet 1980.
- Dionne & Associés (Métallurgie): 9 grévistes depuis le 6 avril 1981.

### GASPÉSIE & ÎLES DE LA MADELEINE

- Municipaux de la Ville de Chandler (FESP): 24 grévistes depuis le 12 mars 1981.

### GRANBY

- Verreault Transport Ltée, Section Transport Scolaire (FESP): 75 grévistes depuis le 13 mars 1981.
- Verreault Transport Ltée, Section Autobus Inter Cité (FESP): 17 grévistes depuis le 13 mars 1981.

### OUTAOUAIS

- Municipalité de la Pêche (FESP): 10 grévistes depuis le 2 février 1981.
- Employés de la CSRO (FESP): 27 grévistes depuis le 9 décembre 1979.
- Chauffeurs des Autobus Scolaires CTCRO (FESP): 110 grévistes depuis le 14 janvier 1981.

### LANAUDIÈRE

- Travailleurs des Autobus Gil-Ber (FESP): 30 grévistes depuis le 17 mars 1981.

### LAURENTIDES:

- Employés de la Caisse Pop. St-Jérôme (Commerce): 65 travailleurs en lock-out depuis le 8 avril 1981.

### MONTRÉAL

- Travailleurs de Brooke Bond Food (Commerce): 238 grévistes depuis le 25 mars 1981.
- Employés de la Rédaction du Journal "Le Devoir" (FNC): 33 grévistes depuis le 6 avril 1981.
- Employés de Tex Bleach (Commerce): 84 grévistes depuis le 6 février 1980.
- Travailleurs des Cinémas Complexe Desjardins (FNC): 12 grévistes depuis le 11 novembre 1980.
- Employés du Théâtre St-Denis (FNC): 30 grévistes depuis le 11 novembre 1980.
- Employés de la Municipalité de Pincourt (FESP): 24 travailleurs en lock-out depuis le 17 mars 1981.
- Communications Radio-Canada (FNC): 200 grévistes depuis le 29 novembre 1980.
- Employés Dismat Bureau (Commerce): 34 grévistes depuis le 3 décembre 1980.

### NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

- Travailleurs du Bois de Sciage (FTPF): 143 grévistes depuis le 4 décembre 1980.

### QUÉBEC

- Employés Alimentation en gros de Québec (Commerce): Section Provigo Inc., 80 grévistes Presto Lévis, 4 grévistes, Presto Vanier, 4 grévistes, Presto Charlesbourg, 4 grévistes depuis le 22 avril 1981.
- Employés Agence Provinciale Québec 1972 (Commerce): 42 grévistes depuis le 17 novembre 1980.
- Travailleurs des Hebdo de la Région de Charlevoix (FNC): 4 grévistes depuis le 27 mars 1981.
- Chauffeurs Autobus de la Rive-Sud (FESP): 30 grévistes depuis le 2 décembre 1980.
- Employés du Transport Chauveau, Section Service Aéroportuaire (FESP): 25 grévistes depuis le 5 février 1981.
- Employés du Chantier Naval de Lévis (Métallurgie): 1663 travailleurs en lock-out depuis le 11 avril 1981.
- Travailleurs de l'Aluminium de la Rive-Sud (Métallurgie) 20 grévistes depuis le 11 mai 1981.

### SAGUENAY-LAC ST-JEAN

- Travailleurs des Mines de Châpais (Métallurgie): 480 grévistes depuis le 3 mai 1981.
- Travailleurs Forestiers Girardville (FTPF): 110 grévistes depuis le 12 août 1980.
- Employés de Magasins de Chicoutimi Multi-Restaurants (Commerce): 35 grévistes depuis le 4 mars 1981.
- Employés du Centre d'Estimation du Saguenay (Métallurgie): 3 grévistes depuis le 13 mars 1981.
- Ateliers Mécaniques du Saguenay-Lac St-Jean (Métallurgie): 192 travailleurs ayant débrayé le 13 mai 1981 pour une période indéterminée.

### SHAWINIGAN

- Travailleurs Forêt de la Mauricie (FTPF): 1500 grévistes depuis le 1er juillet 1980.

### SHERBROOKE

- Employés de la Radio CJRS (FNC): 19 travailleurs en lock-out depuis le 21 novembre 1980.
- Employés de Carrière Hébert, Section Sable Lavé (FNSBB): 32 travailleurs en lock-out depuis le 23 avril 1981.

### RICHELIEU-YAMASKA

- Ass. Boissons Gazeuses St-Hyacinthe (Commerce): 6 grévistes depuis le 10 juillet 1980.

### ST-JEAN

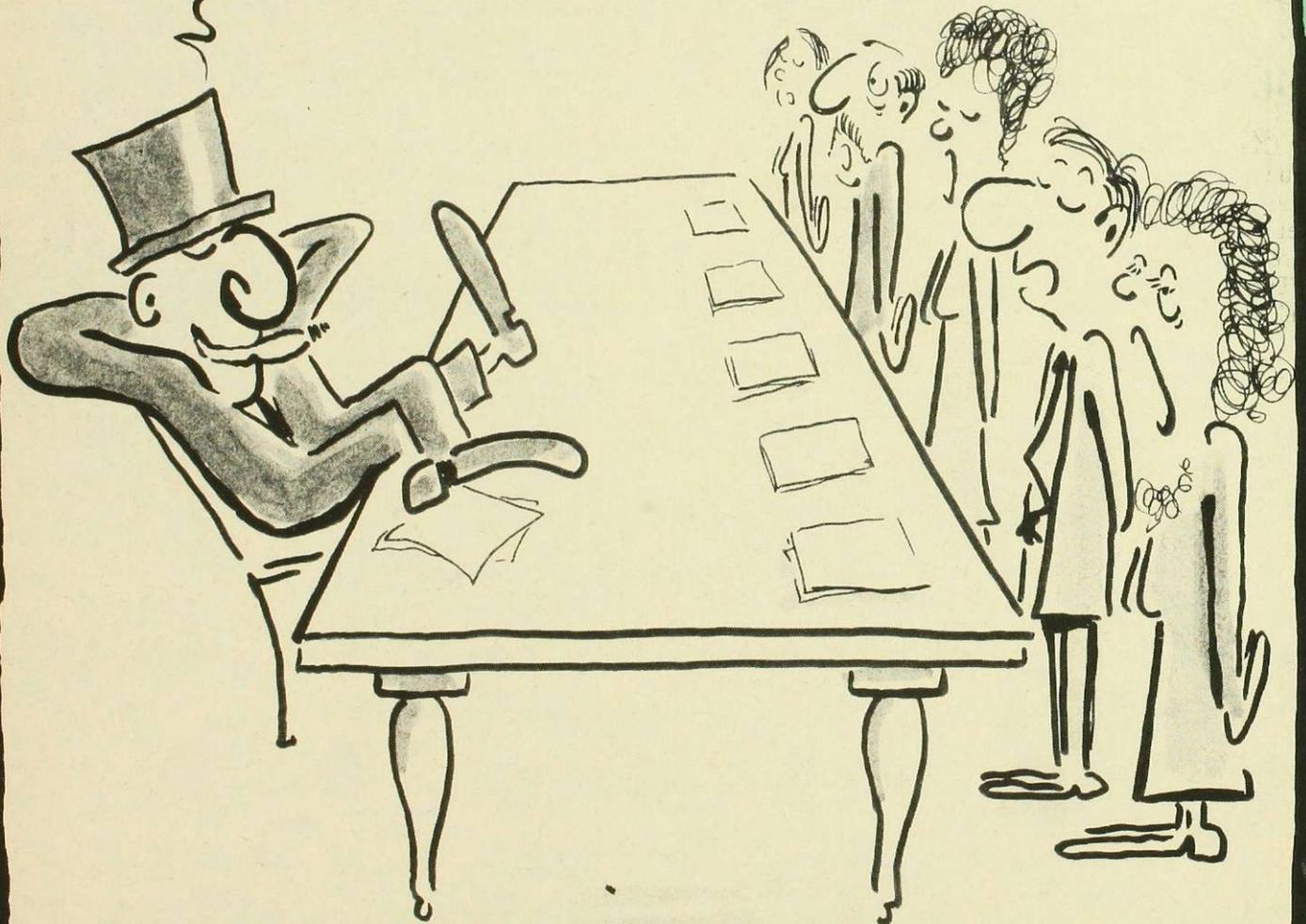
- Travailleurs du Centre d'Accueil Laprairie (FAS): 95 travailleurs en lock-out depuis le 2 mai 1981.
- Travailleurs en Accessoires Électriques Laprairie (Métallurgie): 140 grévistes depuis le 30 avril 1981.

### THETFORD-MINES

- Imprimeurs de Thetford (Non-fédéré): 10 grévistes depuis le 31 juillet 1978.

Moi,  
J'SUIS RENDU  
AU FOND DU  
BARIL...

NOUS,  
ON VA FAIRE APPEL AU  
" FONDS "



PHANEUF

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

# Le tour des régions

*Si la campagne de financement revêt un aspect fédératif, elle a aussi une dimension régionale. C'est pourquoi nouvelles csn, après avoir fait le tour des fédérations, a entrepris la semaine dernière de présenter la progression de la campagne sous l'angle des conseils centraux. Nous continuons cette semaine.*



## QUÉBEC

Dans la grande région de Québec, qui regroupe aussi la Beauce, Charlevoix, Portneuf et la région sud du St-Laurent, 111 syndicats ont déjà tenu ou convoqué leur assemblée pour la participation à la campagne. Ils ont recueilli jusqu'ici une somme globale de \$347,775.

Les travailleurs et travailleuses de l'Auberge des Gouverneurs, qui avaient mené une lutte de plus de 10 mois pour une première convention collective, ont versé \$4,000 alors que leur objectif avait été fixé à \$3,562. Le syndicat des Aliments Charlevoix a versé son objectif de \$546. Le syndicat de Sico a versé son objectif de \$3,098. Le syndicat de l'hôpital St-Sacre-

ment a décidé d'une somme de \$23,177 et celui de l'Enfant-Jésus de \$22,378, atteignant tous les deux l'objectif fixé. Le syndicat de la Traverse de Lévis a souscrit un montant de \$2,395 pendant qu'à Donnacona, les trois syndicats à la compagnie Domtar souscrivaient globalement une somme de \$31,272. Un autre syndicat du papier, à St-Raymond, a décidé de participer pour un montant de \$6,404. Au Trust général, c'est \$746 qui a été souscrit.

## SEPT-ÎLES

Déjà 20 des 27 syndicats que compte le Conseil central des Sept-Îles ont tenu leur assemblée dans le cadre de la campagne du FDP. \$32,891 sur un objectif global de \$55,500 ont

été versés. Les employés de Port-Cartier ont versé \$2,632. À Hâvre St-Pierre, les employés de l'hôpital ont souscrit \$4,675 et les infirmiers-e-s auxiliaires de Sept-Îles \$2,155. Le syndicat du commerce a atteint \$4,675.



## ST-JEAN

Dans ce Conseil central situé sur les bords du Richelieu, 10 assemblées, toutes positives, ont été tenues et ont permis de recueillir jusqu'ici la somme de \$30,761 pour le FDP. Les enseignants de CEGEP ont versé \$10,800, les employés de l'usine de papier de Candiac ont souscrit \$5,580. Les employés de soutien du CEGEP ont voté \$3,360, ceux des Accessoires électriques de Laprairie \$4,500; quant aux municipaux de St-Jean et de Chambly, ils ont souscrit \$1,739. et \$956.



## SOREL

À Sorel, 23 assemblées tenues jusqu'ici ont permis de recueillir une somme de \$111,766 versée au fonds de défense. Les ouvriers de

Beloit ont voté leur objectif de \$31,750, ceux des Aciers Sorel ont aussi atteint leur objectif de \$4,459; la même chose pour les ouvriers des Aciers Atlas, qui ont voté \$15,132. Le syndicat de

l'Hôtel-Dieu a souscrit le montant fixé, soit \$18,850. Les employés de bureau de Marine ont eux aussi voté un montant de \$14,667, comme ceux de la Traverse du St-Laurent, \$466.

**La petite histoire du fonds de défense (9)**

Si le congrès de 1966 avait marqué un moment important avec le rapport "Une société bâtie pour l'homme", celui de 1968, avec le rapport "Le deuxième front", avait représenté lui aussi une étape importante au plan de l'orientation.

Durant cette période, les prestations de grève étaient fixées à \$15 pour ceux qui avaient des personnes à charge et à \$10 pour les autres.

Au congrès de 1970, la cotisation variable ajustée au salaire donnait un rendement moyen de \$1.20 par membre par mois au FDP.

Au congrès de 1972, les prestations étaient haussées à \$35 et \$20 par semaine.

Les mesures importantes prises au congrès de 1966 permettront donc au FDP de remplir sa fonction de soutien jusqu'à l'explosion de 1974 provoquée par la hausse du coût de la vie.

**La solidarité s'exprime: \$2,044,072**

La campagne de financement pour le fonds de défense continue sa progression dans les syndicats locaux; chaque jour, plusieurs syndicats sont appelés à se prononcer sur l'objectif fixé pour chacun d'entre eux et qui correspond, en gros, à une contribution volontaire moyenne d'environ \$35 par membre. Les mieux payés paient davantage, bien sûr, et ceux qui gagnent moins sont appelés à verser moins.

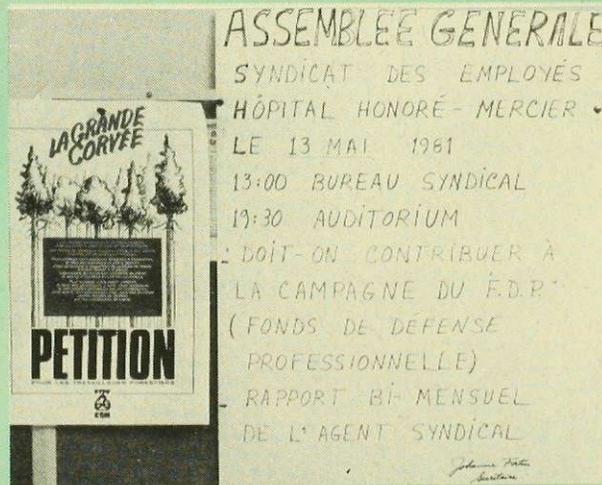
Cette semaine, la campagne atteignait la somme de plus de \$2 millions en souscriptions volontaires. Depuis le début de la campagne, c'est dans une proportion d'environ 95 pour cent



que les syndicats répondent favorablement à l'appel à la solidarité lancé le 1er mars par le conseil confédéral.

Cependant, malgré ce

qu'on peut considérer à l'heure actuelle comme un succès, la situation économique et les luttes longues et difficiles qui doivent être menées font en sorte que les difficultés auxquelles doit faire face le FDP ne sont pas réglées pour autant. Ainsi, la semaine dernière, le FDP a déboursé \$374,319 pour soutenir les grévistes, ce qui représente à peu près le double de ce qu'il peut soutenir sur une longue période.



Une convocation semblable à celle qu'on a pu voir sur le tableau d'affichage syndical du syndicat des employés de l'hôpital Honoré-Mercier, à St-Hyacinthe, se retrouve actuellement à des centaines d'exemplaires dans tous les syndicats affiliés. "Nous ne pouvons pas laisser les travailleurs forestiers, qui se battent depuis presque un an, sans fonds de secours. C'est un geste de solidarité envers tous les travailleurs que nous posons en contribuant à la campagne du FDP. C'est pourquoi l'exécutif recommande à l'assemblée d'atteindre l'objectif de \$18,117 qui nous a été fixé", a dit le président de ce syndicat de 800 membres affiliés à la FAS, Michel Chabot. L'assemblée a réagi positivement et le syndicat des employés de l'hôpital Honoré-Mercier a atteint son objectif.

**P'équipe nouvelles csn**

Jean-Noël Bilodeau, Jean-Claude Champagne, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Evrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé

collaboration:

Hildège Dupuis

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



**Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$288,360. La CSN soutient 5 751 grévistes.**